



EXTRAIT du REGISTRE
des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL
de la Commune de B E U I L
Alpes-Maritimes

Le jeudi vingt-deux septembre deux mille vingt-deux, à 18 heures 30, salle du conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, le Conseil Municipal de la Commune de BEUIL, Alpes-Maritimes, sous la présidence de Monsieur Nicolas DONADEY, premier Adjoint au Maire.

Date de convocation 16.09.2022

Etai^{ent} présents : M. Nicolas DONADEY, premier adjoint, M. Alexandre GEFFROY, deuxième adjoint, M. Christian GUILLAUME, troisième adjoint, M. Noël MAGALON, quatrième adjoint, M. COSSA Jean-Louis, conseiller municipal, Mme Karine DONADEY, conseillère municipale, M. Arnaud ROCHE, conseiller municipal,

Absents : Monsieur Roland GIRAUD, Maire, Monsieur Frédéric PASQUIER, conseiller municipal, M. Rodolphe BIZET, M. François SCHULLER, conseiller municipal, Mme Karel NICOLETTA, conseillère municipale,

Représentés : Monsieur Roland GIRAUD est représenté par Mme Karine DONADEY, conseillère municipale aux termes d'une procuration en date du 22/09/2022, M. Frédéric PASQUIER est représenté par M. Nicolas DONADEY aux termes d'une procuration en date à Beuil du 16/09/2022, M. Rodolphe BIZET est représenté par M. Noël MAGALON aux termes d'une procuration en date à Beuil du 20/09/2022, M. François SCHULLER est représentée par M. Alexandre GEFFROY aux termes d'une procuration en date à Beuil du 21/09/2022, Mme Karel NICOLETTA est représentée par Arnaud ROCHE, conseiller municipal aux termes d'une procuration en date à Beuil du 22/09/2022,

A été nommé Secrétaire de Séance : M. Christian GUILLAUME.

N°06.2022

DELIBERATION N° 9 : REFECTION DE LA TOITURE DE LA CHAPELLE SAINT-JEAN – PLATEAU SAINT-JEAN – BEUIL - DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU CONSEIL DEPARTEMENTAL ET DU CONSEIL REGIONAL.

Monsieur Christian GUILLAUME, Adjoint au Maire rappelle au conseil municipal la volonté de préservation du patrimoine communal notamment en ce qui concerne les édifices publics et plus particulièrement de diverses églises et chapelles qui sans intervention sur le clos et le couvert seront vouées à disparaître peu à peu.

Il précise que cet édifice fait partie du patrimoine de la commune de Beuil, lieu faisant parti de l'histoire beuilloise et actif tant en visite, pèlerinage et où l'association récemment créée "les amis de la Chapelle St Jean" redonne vie grâce à de multiples événements.

Il indique, à ce titre, que la chapelle Saint-Jean située au plateau Saint-Jean sur la commune de Beuil est malheureusement concernée par ce besoin en travaux relatifs à la réfection de la toiture qui ne garantit plus son étanchéité au bâtiment.

Le cout de l'opération s'élève à 34 900 € ht.

Compte tenu de la charge financière à supporter par la commune, M. Christian GUILLAUME, propose que ces travaux soient rendus possibles grâce à différentes aides financières à solliciter.

Le conseil municipal ouïe l'exposé de M. Christian GUILLAUME et après en avoir délibéré, considérant l'intérêt patrimonial que revêt cet édifice, décide à l'unanimité :

- **D'APPROUVER** la réalisation de ce projet,
- **DE SOLLICITER** auprès de monsieur le Président du Conseil Régional, une aide de 10 470 euros ht,
- **DE SOLLICITER** de monsieur le Président du Conseil Départemental une subvention de 17 450 euros ht au titre du dispositif départemental en faveur du patrimoine religieux afin de permettre la réalisation de ce projet,
- **DIT** que la part communale s'élève à 6 980 euros ht,
- **AUTORISE** le Maire à signer tous les actes subséquents à la réalisation de cette opération.

VOTES :

Pour : 12

Contre : 0

Abstentions : 0

Délibération adoptée à la majorité

Fait et délibéré à BEUIL, les jour, mois et an que dessus et ont signé au registre tous les membres présents.

Délibération télétransmise
à la Préfecture des Alpes-Maritimes :



Pour le Maire empêché,
Nicolas DONADEY, 1^{er} Adjoint

AR Prefecture

006-210600169-20220922-2022_06_09-DE
Reçu le 05/10/2022
Publié le 05/10/2022